

---

**RÈGLEMENT NO RV21-5377-1**

**AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

**AVIS** est donné que lors d'une assemblée tenue le 22 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV2-5377-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone d'habitation H-1251 de manière à autoriser la classe d'usages H-3 (habitation trifamiliale);
- de prévoir en conséquence, pour la nouvelle classe d'usages autorisée, toutes les normes applicables à la construction des bâtiments, au lotissement ainsi que des conditions relatives à l'aménagement de terrain et aux entrées charretières.

La zone d'habitation H-1251 est délimitée approximativement par le boulevard Saint-Joseph et par les rues des Alouettes, des Aigles et des Goélands.

- **QUE** le règlement no RV21-5377-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du \_\_\_\_\_, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce \_\_\_\_\_ .

Me Mélanie Ouellet  
GREFFIÈRE